



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – contact@spmf.fr

Web : www.apiservices.biz/fr/spmf <http://www.spmf.fr>

Président : Joël Schiro – Email : jschiro@miel-de-france.com

Info SPMF N° 2020/17. Samedi 5 décembre 2020

Comment va fonctionner la cotisation interprofessionnelle mise en place par INTERAPI

Depuis quelques semaines, la cotisation interprofessionnelle a été mise en place. Les choses sont organisées de la façon suivante.

Pour le collège production :

L'appel de cotisation est fait par la MSA. Chacun peut en prendre connaissance dans le bordereau d'appel sous l'onglet « contributions conventionnelles appelées pour le compte d'organismes tiers », intitulé, « contribution INTERAPI ».

Compte tenu des 5 000 apiculteurs déclarés avec plus de 50 ruches, le montant maximum prévisible à récolter est de :

- 2 000 professionnels X 160.00€= 320 000.00€
- 3 000 pluriactifs X 60.00€= 180 000.00€
- **Total :** 500 000.00€

Pour le collège commercialisation :

Le projet d'accord du 6 mai, refusé par les autorités compétentes pour cause de non-représentativité, a été amendé le 2 juillet 2020. Les conditionneurs n'ont pas d'obligation et c'est la grande distribution qui se charge de collecter 0.01€/kg en masse globale des 20 500 tonnes qui sortent des caisses des super, et hypermarchés.

- **Arrondi à 20 000 tonnes cela fait au total : 200 000.00€,**
Soit un total théorique de 700 000.00€ tous collèges confondus.

Pour la première année, les optimistes tablent sur 75% de recouvrement soit 525 000.00€. Les pessimistes qui s'attendent à 50% espèrent parvenir à 350 000.00€.

Rappelons que, avec l'importation, les ventes totales de miel en France sont évaluées à 45 350 tonnes. L'exportation, les industries agroalimentaires et la restauration hors foyer sont dispensés de cotisation. On ne sait pas encore comment seront prélevées les ventes par correspondance et boutiques spécialisées.

Pour des raisons de fond qui tiennent à l'utilisation du budget et au mode de fonctionnement d'INTERAPI, depuis le printemps dernier, le SPMF s'est abstenu sur tous les votes au sein de l'interprofession. Tous les détails seront fournis et débattus d'ici à la prochaine AG fin janvier 2021.

Info SPMF N° 2020/17. Samedi 5 décembre 2020

Tous les chiffres mentionnés ci-dessus sont extraits du dernier observatoire FranceAgriMer de juillet 2020 consultable sur <http://www.spmf.fr>
Et dans le dossier « Marché du miel Français 2019 » de l'ITSAP accessible sur

http://gqv2.mit.lu/nl2/gqv2/mil0s.html?m=AVUAABdfMuuAAcvBDXoAAGqhAYYAARpaNOcAJOZ5AAdYpwBfwMBg6oTelkH9T-aF1Z-1dkw2IQAHAOE&b=4d9732a9&e=28f2e5a4&x=twzWsxmsAS_jrHi2K_Ogt2gPZigKqkJECveXVo0bQdM

http://gqv2.mit.lu/lnk/AVUAABdfMuuAAcvBDXoAAGqhAYYAARpaNOcAJOZ5AAdYpwBfwMBg6oTelkH9T-aF1Z-1dkw2IQAHAOE/1/xwPi0l3pl_QXSoi3i3hbSQ/aHR0cDovL2l0c2FwLmFzc28uZnly